



Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane :

QUE

CONSIDÉRANT la situation reliée à la deuxième vague de la COVID-19 et pour respecter les directives des autorités gouvernementales relativement aux mesures à prendre en zone route, la Municipalité de Saint-René-de-Matane vous informe que la séance publique du conseil municipal du 7 décembre 2020 aura lieu à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Pour les prochaines séances, le conseil municipal va siéger à huis clos, le public ne sera pas admis et ils sont invités à écouter l'enregistrement audio des délibérations et des prises de décisions pour cette période.

Les enregistrements audios ainsi que les procès-verbaux seront disponibles, sous peu, sur le site internet de la municipalité : saintrene.ca

La population pourra poser leurs questions ou envoyer leurs commentaires, par courriel à st-renedematane@lamatane.qc.ca

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 7^e jour du mois de décembre 2020.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière,

Yvette Boulay, DMA